



DOSSIER DE CANDIDATURE

Conseil Municipal Junior

Année scolaire 2022/2023



À retourner au service des Affaires Scolaires
(Directement en mairie ou par mail à l'adresse
mairie@milly-la-foret.fr)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

JEUNE :

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : __/__/____ ECOLE : _____

ADRESSE : _____

NUMERO DE TELEPHONE : _____

MAIL : _____

REPRESENTANT LEGAL 1

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

NUMERO DE TELEPHONE : _____

MAIL : _____

REPRESENTANT LEGAL 2

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

NUMERO DE TELEPHONE : _____

MAIL : _____

AUTORISATION PARENTALE

Votre enfant souhaite devenir membre du Conseil Municipal Junior de la Ville de Milly-la-Forêt. Afin de lui permettre de participer à ce dispositif, la complétude de cette autorisation parentale est nécessaire.

Je soussigné(e) Madame, Monsieur _____

Domicilié(e) : _____

Représentant(e) légal(e) de l'enfant : _____

En tant que père*/mère*/tuteur*/autre* (préciser) : _____

Autorise mon enfant à participer aux différentes réunions et actions liées au Conseil Municipal Junior

Accepte de recevoir par voie postale et/ou par courriel les différentes informations relatives au conseil (invitations, programmes, rendez-vous, etc).

Autorise la Ville de Milly-la-Forêt à effectuer le transport de mon enfant pour tout déplacement dans le cadre de ses fonctions de conseiller.

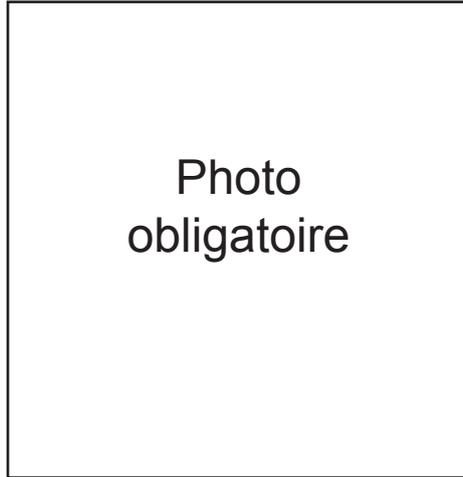
Autorise la Ville de Milly-la-Forêt, en cas d'urgence, à se substituer à moi pour les actes nécessaires à la sécurité ou à la santé de mon enfant et à prendre toute décision que l'urgence médicale ou chirurgicale nécessiterait sur demande d'un médecin.

Autorise la Ville de Milly-la-Forêt ainsi que ses ayants droits, tels que médias et partenaires, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises dans le cadre des actions du C.M.J., sans contrepartie financière, sur tout support y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, et les traités en vigueur.

Prends note que la Ville de Milly-la-Forêt m'a informé de l'intérêt que mon enfant soit couvert par une assurance civile et une assurance individuelle couvrant les accidents corporels (en cas d'absence de couverture, se rapprocher d'une société d'assurance).

Fait le _____

Je suis candidat



Pourquoi je suis candidat :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

En tant que conseiller municipal junior, j'aimerais agir sur les thèmes suivants :

- Environnement Vivre ensemble/solidarité Culture/Tourisme
 Santé Sports/Loisirs Mobilité Autre (préciser)

Expression libre :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

DROITS ET DEVOIRS DU CONSEILLER MUNICIPAL JUNIOR

LES DEVOIRS

Durant son mandat, le conseiller s'engage à :

- .Assister aux réunions
- .S'investir dans les projets du Conseil Municipal Junior (CMJ)
- .Informer les jeunes de la Ville des actions du CMJ
- .Être respectueux et communiquer avec les membres du CMJ
- .S'informer des besoins des jeunes de la Ville
- .Établir un lien entre les générations de la Commune
- .Favoriser la citoyenneté et l'expression des personnes
- .Être porteur de projets et œuvrer à leurs réalisations pour améliorer le quotidien des jeunes de la Ville
- .Être le représentant des Jeunes auprès des élus municipaux adultes

Les conseillers juniors seront aidés par une Adjointe au Maire et une Conseillère Municipale pour appréhender pleinement leur nouvelle fonction.

LES DROITS

Les conseillers sont égaux et ont les mêmes droits

Le conseiller a le droit de :

- .Proposer des projets ou des actions,
- .Organiser des manifestations culturelles ou de loisirs, des expositions ou des fêtes,
- .Exprimer ses opinions,
- .S'impliquer dans les actions locales, nationales, européennes ou mondiales,
- .Donner son pouvoir à un autre conseiller pour le représenter au Conseil en cas d'absence

LES REGLES DEONTOLOGIQUES

Toutes les actions relatives au CMJ doivent impérativement et en toutes circonstances respecter la liberté absolue de la conscience de l'enfant et la notion de laïcité.

L'appropriation et/ou l'exploitation à toutes fins des actions du CMJ par des groupes politiques, mercantiles, philosophiques, ou religieux sont interdites. Le CMJ est avant tout un espace de proposition, voire de décision et d'expression où le jeune peut émettre librement son avis sur les différents sujets et projets qui le concernent.

Signatures des représentants légaux :

Signature du candidat :



À retourner au service des Affaires Scolaires
(Directement en mairie ou par mail à l'adresse
mairie@milly-la-foret.fr)